L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No 73. NOUVELLE-ORLEANS, VENDREDI MATIN, 14 NOVEMBRE 1884. 58ème Année.

Dufour, Donnet & Cie., Propriétaires-Editeurs.

Entered at the Post office at New Orleans, La as Second Class Matter

NOUVELLE-ORLEANS VENDREDI, 14 NOVEMBRE.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

ÉDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

On s'abonne aussi, à la semaine, avec les porteurs.

ÉDITION DU DIMANCHE.

Un an	$2 00

Renferme deux feuilletons.

ÉDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$3 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00
Trois mois	75

Renferme deux feuilletons.

☞ Pour les petites annonces de Demandes Ventes et Locations, etc., qui se soldent au prix réduit de 10 cts la ligne, voir la 2e page.

VENTES DE CE JOUR.

Par H. Stern & Co., No 35 rue de Chartres ottes, souliers et bradequins.

Le projet de traité avec l'Espagne.

S'il y a quelqu'honneur à remplir le plus élémentaire des devoirs, on ne contestera pas à l'ABEILLE celui d'avoir combattu à outrance en faveur de notre industrie sucrière. On lui a, plusieurs fois, reproché d'avoir consacré trop de temps et d'espace à cette question, d'être revenu trop souvent à la charge. Singulier reproche, en vérité! Nous l'aurions compris, s'il nous était venu du Nord, de la Nouvelle-Angleterre, mais nous ne le concevrons jamais dans une bouche ou sous une plume louisianaise. Ce que nous admettrons encore moins, c'est que d'honnêtes citoyens, de véritables amis de cette industrie, se soient, un seul instant, crus obligés de voter pour M. Blaine, au nom de cette même industrie. Nous avons toujours cru, nous croyons plus que jamais, que la défaite des soi-disant républicains sauve les planteurs d'un grand danger.

M. Blaine, ainsi que le parti qu'il a constamment servi, depuis vingt-cinq ans, est un des hommes pour qui le mot de protection n'a jamais en qu'un sens étroit, sectionnel. A ses yeux, le tarif n'a jamais dû couvrir que les fabriques du Nord. Il l'entendait, il l'entend encore ainsi, par conviction, en ce qui concerne ses amis de la Nouvelle-Angleterre; par intérêt, en ce qui regarde ses alliés de l'Ouest, mais il n'a jamais compris que la protection dût s'appliquer au Sud, à la Louisiane. Il a été de ceux qui ont sonné le traité conclu en faveur des Iles Sandwich, qui se sont déclarés en faveur de la convention brassée par M. Grant avec le Mexique, et du projet qui se trame maintenant avec le gouvernement espagnol.

Le fond de ces trois traités, dont un seul a abouti jusqu'à présent, est le même, et l'on pourrait, à la rigueur, n'en faire qu'un seul, que l'on rédigerait ainsi: admission, en toute franchise, des sucres étrangers, pour écraser celui de la Louisiane.

Leurs partisans obéissent évidemment à une idée fixe, et nous n'avons rien de bon à attendre d'eux. La passion les entraînait à tel point, qu'ils en arrivaient et qu'ils en sont encore à travailler ouvertement et effrontément contre les intérêts du pays.

Que l'on se donne la peine d'étudier, un seul instant, les négociations qui ont lieu, en ce moment, entre l'Espagne et le gouvernement de Washington. Ici encore, il s'agit d'admettre aux Etats-Unis les sucres des Antilles espagnoles de Cuba, de Porto Rico, exempts de tout droit.

Le but que l'on poursuit,— on le prétend du moins—c'est de réduire l'impôt. Quel chemin prend-on pour y arriver?

Il y a, par exemple, de lourds droits qui pèsent sur les métaux, sur les cotonnades, sur les laitages, sur une foule d'industries concentrées dans un coin de l'Union: Ces droits s'élèvent à la somme énorme de $240,000,000 par an.

Sur ce chiffre élevé, $40,000,000 seulement rentrent dans le trésor public; les autres $195,000,000 servent à protéger toutes les industries que nous venons de mentionner. Tout cet ensemble de droits-protecteurs rapporte très peu au gouvernement, lequel ne touche même pas le quart de la somme totale. Il semblerait bien simple d'appliquer la réduction aux droits qui enrichissent le moins l'Etat, dont le trésor profite le moins; le bon sens, l'intérêt du pays l'indiquent clairement. Il n'en est rien pourtant. On s'attaque au produit qui rapporte le plus au gouvernement et le moins aux producteurs—au sucre.

De tout le sucre qui se consomme dans l'Union, un dixième seulement y est fabriqué; la masse vient des Antilles. Le gouvernement, touche donc les neuf dixièmes des droits qui pèsent sur ce produit; il n'en revient qu'un dixième aux planteurs. En fait, ce droit procure au trésor $45,000,000. (Pas dernier il lui fournissait plus de $46,000,000; et ne donne aux producteurs que $5,000,000. C'est celui qui est le plus productif, auquel, par conséquent, le gouvernement devrait tenir le plus; c'est précisément celui que l'on veut abolir.

Ce n'est pas tout. En admettant les sucres des Antilles espagnoles en franchise, on tue évidemment l'industrie similaire louisianaise. On ne s'en cache pas, on l'avoue hautement, on s'en vante, et l'on en prend même prétexte pour faire de la générosité à l'égard de nos planteurs, auxquels on daigne accorder une indemnité—disons le mot vrai, une aumône. Mais si faible que soit la somme, il faut bien qu'elle sorte du trésor. C'est donc de quatre ou cinq millions que l'on grève le budget—charité qu'on nous reprochera peut-être bien du moment, plus tard. De sorte que, au moment même où l'on se vante de réduire l'impôt, on refuse de le diminuer d'une somme de deux cent quarante millions, diminution qui s'opérerait sans nuire à aucune industrie, pour ne l'alléger que de quarante millions, puisqu'il y avait cinq millions d'indemnités à ajouter au budget des dépenses. Seulement, on conserve ainsi tous les droits qui protègent les industries du Nord et ont fait des propriétaires d'usines de véritables millionnaires, seraient bien aises de doubler encore leur fortune, en quelques années. Puisqu'il faut absolument une réduction, qu'elle pèse sur l'industrie sucrière louisianaise; c'est elle qui doit payer pour tous.

Voilà comment on fait les affaires de l'Etat. On a trouvé le moyen de blesser, tout à la fois la justice, l'humanité, le bon sens, les principes les plus élémentaires de l'économie politique, et le patriotisme, pardessus le marché.

Un journal de l'Ouest—le *Chicago Times* qualifie cette guerre perfide, acharnée, persistante, faite à une industrie nationale, de conspiration contre le bien public. Il a raison. Elle en a, en effet, tous les caractères, et nous avons la ferme confiance que le pârti démocrate se gardera bien d'en assumer l'odieux.

Nous le répétons—nous considérons la défaite de M. Blaine, de ses disciples, des radicaux, comme un bienfait pour le Sud, pour notre Etat, et l'idée ne nous traversera jamais l'esprit qu'un honnête homme, un homme de cœur, un homme équitable, comme M. Cleveland prêtera jamais la main à la ruine de notre section et de la Louisiane. Il sera fidèle à l'énoncé de principes de la Convention de Chicago et veillera aux intérêts de toute l'Union.

Jour d'actions de grâces.— Son Excellence le Gouverneur McEnery vient, comme c'est l'heureuse habitude en ce pays, de lancer une proclamation recommandant aux citoyens de la Louisiane d'adresser de solennelles actions de grâces à Dieu pour les bienfaits qu'il a répandus sur le pays, en général et sur la Louisiane en particulier.

Le jour fixé est le 27 novembre prochain. Il prie, en même temps, les citoyens de la Louisiane de consacrer cette journée à des œuvres de charité et de bienfaisance.

La proclamation est comme toutes celles de ce genre, contresignée par le secrétaire d'Etat, l'Hon. Oscar Arroyo.

Nous avons reçu la visite de M. Maurice Truy, consul de France suppléant, attaché ou consulat général de France de New York et détaché de cette ville à la Nouvelle-Orléans où il vient aider M. le Vte d'Abzac dans les nombreux travaux préparatoires que nécessite notre prochaine exposition.

M. Truy est envoyé ici, pour y exercer, en quelque sorte, les fonctions de commissaire, sous M. le Vte Paul d'Abzac. M. Truy est un jeune homme fort intelligent, aux manières distinguées, et à qui il sera croyons-nous fait bon accueil dans nos salons.

Une intéressante séance a eu lieu, le 31 octobre, à l'Ecole et hôpital dentaires de Paris.

C'était la cinquième année d'inauguration des cours de cette Ecole, qui a rendu déjà tant de services à la population parisienne.

M. Paul Bert présidait cette réunion intime, assisté de M. le docteur Th. David, le directeur.

La salle était comble. Après un discours de M. Lecaudey, ancien directeur de l'Ecole, M. Paul Bert a pris la parole. Dans une allocution humoristique, il raconte à ses auditeurs comment, dans sa jeunesse, il se fit arracher, non sans douleur, une dent par un dentiste marseillais, et comment, à son tour, étant étudiant en médecine à l'hôpital de la Pitié, il prit sa revanche en arrachant, après une lutte héroï-comique, l'unique dent d'une malheureuse vieille femme, remise entre ses mains inexpérimentées par le docteur Nichon.

M. Paul Bert s'élève contre les tendances de certaines personnalités qui voudraient que tout dentiste fût obligé d'être muni du diplôme de docteur en médecine pour exercer son art. Cela est absolument inutile. Ce qu'il faut permettre aux élèves dentistes d'acquérir, ce sont les connaissances spéciales à leur profession. Il termine en exprimant l'espoir que bientôt les dentistes français, comme leurs confrères des Etats-Unis, auront à leur disposition un monument vaste et bien aménagé, au lieu du local insuffisant dont ils sont forcés de se contenter maintenant.

Voici quelques renseignements sur l'Ecole dentaire de Paris. Cette institution, fondée en 1879 par quelques hommes dévoués, a déjà rendu d'importants services. Grâce à elle, plus de vingt mille malades ont été soignés gratuitement. Les élèves dentistes trouvent à cette Ecole et à l'hôpital dentaire qui lui est adjoint une instructrice pratique et complète. La nouvelle année scolaire s'ouvre brillamment: près de quatre-vingts élèves, parmi lesquels deux dames, sont déjà inscrits.

Lisez, démocrates, lisez.—Nous appelons l'attention sur l'offre libérale faite par cet excellent journal démocratique, THE NATIONAL DEMOCRAT, publié à Washington, D. C. On fera bien d'en profiter. Tous les bons démocrates sont appelés à aider à la circulation du journal sus-mentionné. On désire un correspondant ici. Voir l'annonce.

Le Journal officiel publie un rapport adressé au ministre du commerce par M. le docteur Proust, inspecteur général des services sanitaires de France, sur la prophylaxie sanitaire maritime des maladies pestilentielles exotiques (peste, fièvre jaune, choléra).

Le rapport examine, d'abord, les conditions dans lesquelles naît et se développe le choléra. Après avoir constaté qu'il prend toujours ses naissances dans l'Inde, il examine quelles sont les mesures à prendre pour empêcher son introduction en Europe et en France. Les moyens efficaces sont au nombre de deux: l'isolement des malades et la désinfection. L'isolement n'est utile qu'autant qu'il correspond exactement à la période d'incubation de la maladie. Or, comme les navires qui viennent de l'Inde ont à accomplir une longue traversée, il est, dans presque tous les cas, inutile de leur imposer de longues quarantaines si, pendant cette traversée, ils ont été soumis à une désinfection aussi complète que possible, et si une désinfection complémentaire leur a été appliquée à leur arrivée en Europe.

M. Proust ajoute que qu'il soumettra au ministre deux règlements:

1° Un règlement de la désinfection sur le navire pendant le voyage; 2° un règlement de la désinfection à l'arrivée et dans les lazarets.

En ce qui concerne les quarantaines, M. Proust ne croit à leur efficacité que lorsqu'elles sont à la fois très longues et très sévères; aussi condamne-t-il absolument les quarantaines terrestres, et n'admet-il les quarantaines maritimes que dans des cas particuliers. D'ailleurs, la quarantaine sans la désinfection n'est qu'un leurre. Pour que toutes garanties soient données à la santé publique, il est nécessaire que le commerce et les grandes Compagnies de navigation veuillent bien se soumettre aux mesures de désinfection pendant le voyage des navires. S'il en est ainsi on pourra arriver à supprimer presque complètement les entraves quarantenaires si désastreuses pour le commerce.

Voici la conclusion du rapport de M. le docteur Proust;

Si la désinfection était rigoureuse, il n'y aurait plus en Europe d'importation de choléra, ni de fièvre jaune puisque les navires venant des pays originairement contaminés ont toujours une longue traversée.

Et si l'on pouvait établir un système international de protection et de défense sur le mer Rouge, nous n'aurons plus à prescrire en Europe, une fois que le choléra y sera éteint, de mesures quarantenaires contre cette maladie.

Nous pouvons espérer voir ces travaux se réaliser; mais en attendant que des deux armes que nous possédons, la première soit devenue parfaite, nous ne pouvons encore renoncer à la seconde, qui disparaîtra d'elle-même lorsque la première donnera tous les résultats qu'on est en droit d'en attendre. Avant que cet avenir se réalise, nous devons maintenir le règlement de police sanitaire de 1876, règlement qui est l'œuvre de M. Fauvel et qui est déjà un adoucissement des règlements antérieurs, il doit rester jusque la notre palladium.

Tels sont les principes qui nous semblent devoir diriger les décisions de l'administration sanitaire française; ces principes, d'ailleurs, sont ceux du Comité d'hygiène et de l'Académie de Médecine.

Nous avons déjà dit que le Comité consultatif d'hygiène publique de France avait approuvé les conclusions de ce rapport dans sa séance du 27 octobre.

Il n'est pas besoin de rappeler que l'annexion de l'Alsace-Lorraine fut suivie d'un mouvement d'émigration qui a été, sans contredit, le plus considérable des temps modernes.

D'après la dernière statistique faite par la France, les 1,690 communes cédées à l'Allemagne en 1871 comprenaient une population totale de 1,597,200 âmes. Or, en 1878, malgré l'excédent annuel des naissances cette population était tombée à 1,479,000 habitants.

A partir de cette époque, le mouvement d'émigration a éprouvé un ralentissement considérable, mais il est loin d'avoir cessé si on en juge par les documents officiels, qui portent à 150,000 le nombre des jeunes gens qui ont quitté leur pays pour se soustraire à la loi militaire.

Bascalaurdat ès-sciences:

—Comment se forme un cercle?

—On adresse une demande au préfet de police.

Nous lisons, dans le *Temps*:

Le parti de l'empire et celui de la royauté jouent depuis longtemps, en face de la République, la fable de l'*Ours et les deux Chasseurs* Ils viennent d'en faire une nouvelle répétition avec une solennité qui rend cette jolie comédie encore plus réjouissante. D'un côté, M. Fernand Giraudeau et Paul de Cassagnac; de l'autre, M. Hervé. Ecoutons-les un moment se disputer la peau de l'ours et délibérer sur leurs chances respectives.

M. Fernand Giraudeau, un ancien directeur de la presse sous le règne de Napoléon III, a publié, ces jours-ci, une assez volumineuse brochure intitulée l'*Empire*, dédiée au prince Victor et portant cette épigraphe: "L'idée napoléonienne ne procède pas par exclusion; elle procède par réconciliation." Tout l'esprit de la brochure est là. L'argumentation du publiciste tend à présenter l'empire comme la synthèse de toutes les doctrines, comme la conciliation de tous les partis et de tous les intérêts. Chacun y trouvera ce qu'il cherche vainement ailleurs. Vous êtes démocrates: quelle régime accorde donc plus de droits au peuple et assure mieux sa prospérité? Vous tenez au droit divin: mais quelle fut la manifestation de la volonté divine à l'égard des Capétiens, sinon l'élection par la nation de cette vieille famille? *Vox populi, vox Dei*, le plébiscite, qui n'a l'air de consulter que les hommes, fait en réalité parler le ciel lui-même. Vous faut-il sur le front de votre chef de l'eau bénite ou de l'huile sainte: est-ce qu'un Pape n'a pas sacré Napoléon Ier et donné ainsi l'investiture à toute sa dynastie? Etes-vous préoccupés d'assurer à l'Eglise une protection efficace: l'empereur n'a-t-il pas longtemps soutenu le Pape à Rome? Craignez-vous l'envahissement du clergé; le même empereur n'a-t-il pas su rappeler les évêques à l'ordre et abandonner le pouvoir temporal au sort des choses qui ont fait leur temps? Vous êtes socialiste: qui a plus fait pour la classe ouvrière? Vous voulez l'ordre et l'autorité: qui a jamais donné plus de sécurité aux capitaux et à la bourgeoisie? Et la brochure va de ce train durant cent cinquante pages, pirouettant à tous la réalisation de leurs rêves, quelque contradictoires qu'ils puissent paraître. Ce que c'est pourtant que d'avoir une formule et d'y croire soi-disant! Rien n'est possible sous la République, tout devient aisé avec l'empire.

Voyez cependant comme les hommes ont l'esprit mal fait ou sont imbus de scepticisme! Loin d'être séduite par cette démonstration toute de fait et de mot, les royalistes n'en sont offusqués. C'est M. Hervé qui, dans le *Soleil*, a répondu pour eux. A supposer, dit-il, que votre doctrine soit la bonne, qui empêche la royauté de la pratiquer aussi bien et mieux que l'empire? Vous parlez de réconciliation, mais qui a fait une politique de réconciliation mieux qu'Henri IV, et d'autre part qui a plus pratiqué la politique d'exclusion que Cromwell, qui était un usurpateur? L'usurpateur amène toujours avec elle l'intolérance, parce qu'elle est essentiellement la violence. Ne voyez-vous pas que, d'autre part que, si vous avez des théories, vous n'avez plus personne pour les appliquer. Vous ne voulez pas du prince Jérôme; mais savez-vous ce que sera le prince Victor, encore enfant? Cessez donc de plaider pour l'empire; les faits parlent plus haut que la royauté seule peut les tenir.

Il faut entendre là-dessus la confession de M. Paul de Cassagnac. C'est la partie la plus piquante du dialogue. Hélas! dit-il, M. Hervé a raison. Si notre doctrine est toute prête, nos principes sont loin de l'être. Leur concurrence rend nos idées et nos forces absolument impuissantes. Tout ce qu'a écrit M. Giraudeau est parfait; "ce sont des mots élégants, sonores, justes, mais, hélas! ce ne sont que des mots!" Le prince Victor, on qui nous mettons notre espérance, n'est bien jeune et a beaucoup à racheter. Il est le fils du prince Napoléon et le petit-fils du roi Victor-Emmanuel, double cause de suspicion auprès des catholiques et des hommes d'autorité. Au contraire, si la royauté n'a encore qu'une politique incertaine, elle a encore un chef disponible. Qui empêche le comte de Paris d'épouser la doctrine impériale et de faire l'empire au profit des Orléans et à l'exclusion des Bonaparte? La France agonise; si elle a besoin d'un sauveur, croyez-vous qu'elle attendra que nos autres bonapartistes soyons sortis de nos embarras et de nos divisions intérieures?

Ainsi a parlé M. de Cassagnac, avec la mélancolie d'un fidèle qui, sentant son parti perdu, ne lui ménage pas les vérités, mais *aspire* avec la conviction et l'espérance d'un homme prêt à rallier à un régime qui réaliserait ses idées, dut-il froisser ses affections. Il n'y a qu'un point que ni lui, ni M. Giraudeau, ni M. Hervé n'ont tenu à éclaircir. C'est celui de savoir si vraiment la France est prête à se jeter dans les bras d'un prétendant, et, dans le cas où elle aurait besoin d'être sauvée, si elle ne préférerait pas se sauver elle-même. Elle n'a jamais bien vu ce que les empereurs, sauveurs, en réalité, elle sait trop bien ce qu'ils ont l'habitude de compromettre et de perdre.

Les *Missions catholiques* publient une lettre de M. Chausse, coadjuteur du préfet apostolique du Kouang-Tong, sur les récentes persécutions des chrétiens en Chine. Accusés par la population de faire cause commune avec les *diables étrangers*, les catholiques indigènes de Canton ont été forcés d'émigrer à Hong-Kong et à Macao. Heureusement ils avaient fui à temps, car, après la destruction de Fun-Toheon, la proclamation de mise à prix des têtes de Français lancée par le vice-roi de Canton a été le signal du pillage et de l'incendie de toutes les chrétientés de la rivière des Perles.

Chose odieuse, à Canton, les incendiaires ne se sont pas contentés de détruire les maisons des missionnaires et des chrétiens. Après avoir mis le feu à une petite chapelle de Canton, ils ont violé la tombe de Mme N....., femme d'un ancien consul de France, enlevé le cercueil en plomb et dispersé les os.

Le vice-roi de Canton, Tchang-Tchi-Tong, et le commissaire impérial Fang-Yo-Lin sont très hostiles aux chrétiens, et bien qu'au commencement de septembre la persécution ne se fût pas étendue dans toute la province, on ne comptait pas moins de cinq grands districts dévastés, deux cents maisons détruites, sans parler de toutes les horreurs, viols, tortures, assassinats, qui accompagnent les excès de la soldatesque chinoise.

A Lo-Tche-Hien, dans le Sutchuen occidental, un catéchiste indigène a été mis à mort, on a pillé tout ce qui appartient aux chrétiens et voici ce qu'écrit à ce sujet M. Pinchon, vicaire apostolique du Sutchuen occidental:

Les deux causes apparentes du soulèvement des soldats de Lo-Tche-Hien sont la guerre du Tonkin et les commotations de la terre qu'en fait un journaux, le *Chen Pao*, qui s'imprime à Shanghai. Il ne cesse de souffler partout la haine la plus violente contre les missionnaires catholiques et les armées françaises. Ce journal nous fait le plus grand mal. Les lettres de Lo-Tche-Hien n'auraient pas été en venir à un soulèvement contre les chrétiens s'ils n'avaient été excités par le mauvais journal dont nous parlons.

On voit comment dans des provinces éloignées du théâtre des hostilités on obéit aux ordres du gouvernement de Pékin, car celui-ci a garanti par décret impérial la sécurité des étrangers et même celles des Français, missionnaires, fonctionnaires ou autres qui continueraient à vivre pacifiquement en Chine.

Guérissons, guérissez. Puisque nous y sommes, pourquoi hésiterions-nous à indiquer un moyen de cure radicale des cors; au fond, sur 100 personnes, il paraît qu'il y en a 70 qui peuvent s'intéresser à un pareil traitement. C'est un médecin qui parle [*Courrier médical.*] "Cette cure radicale est pour moi, dit-il, d'autant plus intéressante qu'elle date d'une année, qu'elle est l'application nouvelle et instantanée d'un médicament connu, et qu'enfin je suis moi-même le sujet de ma propre expérience, ce dont je suis doublement satisfait. Chacune de mes indurations cornées s'égrait à la partie externe de chaque cinquième orteil; en juillet 1883, l'eus l'idée de essayer l'huile phosphorée au 500me Tous les matins j'ai imbibé, avec un petit pinceau à aquarelle, mes bas au niveau de l'orteil d'un peu d'huile. Au bout de quinze à vingt jours, c'était fini. Sous l'influence de l'huile phosphorée, la substance cornée s'est ramollie, détachée en quelque sorte spontanément et a fait place à une pellicule assez mince, insensible et qui persiste depuis cette époque." C'est bien simple. Il reste à savoir si ce qui a réussi une fois réussira encore. Mais pourquoi pas?

La *Liberté*, du 28 octobre:

Le nouveau ministère belge est constitué. La crise est-elle finie? Ceci est une autre question et nous n'oserions la résoudre affirmativement.

Les hommes contre lesquels a été évidemment dirigée la dernière manifestation électorale qui, dans les centres les plus importants de Belgique, a donné la victoire aux libéraux, abandonnent le pouvoir, mais on peut dire que leurs idées y restent. Il y a un changement de personnes; il est difficile de croire à un changement de système.

M. Malou, M. Jacobs et M. Woeste, c'est à-dire les personnalités les plus considérables et les plus influentes du parti catholique, se retirent; mais ceux qui les remplacent professent incontestablement leurs doctrines, et tout autorise à prévoir qu'ils suivront leur politique.

M. Beernaert, qui prend la présidence du conseil et le portefeuille des finances, faisait partie du précédent cabinet où régnait certainement la plus complète entente entre tous les ministres.

M. Thonissen, qui succède à M. Jacobs au ministère de l'intérieur et de l'instruction publique, est un professeur de droit de Louvain connu pour son dévouement à l'Eglise.

M. Devolder, qui entre au ministère de la justice à la place de M. Woeste est l'avocat de prédilection du clergé et des congrégations.

Enfin, le prince de Caraman-Chimay, qui est nommé aux affaires étrangères, est l'un des chefs du parti catholique; il occupait le même poste dans un précédent cabinet présidé par M. Malou.

Le ministère conserve donc son caractère et probablement son programme antérieurs. Peut-on espérer, dès lors, qu'il satisfasse davantage l'opinion et parvienne mieux à désarmer l'opposition dans le Parlement et dans le pays?

Il faudrait ce pas connaître le parti libéral, aujourd'hui associé au parti révolutionnaire, pour se faire cette illusion. Cette doublure du ministère Malou ne semble pas de force à arrêter le mouvement qui s'est si énergiquement dessiné dans les élections municipales et qui, avec la vivacité d'impressions qui distingue le peuple belge, menace de prendre de jour en jour de plus grandes proportions.

MM. Malou, Jacobs et Woeste exerçaient par leur situation et leur haute notoriété, une influence que leurs successeurs, si habiles qu'on les suppose, mais à coup sûr moins puissants et moins connus, ne sauraient avoir au même degré. Les premiers ont échoué malgré leur valeur personnelle, les seconds ont-ils chance de réussir?

Oui, peut-être, s'ils représentaient, en effet, une politique qui donnât quelque satisfaction au parti libéral; mais, dans les conditions où le nouveau cabinet prend le pouvoir, il semble impossible qu'il ne continue pas la tradition et les idées de M. Malou.

La crise n'est donc pas finie. Elle n'est qu'ajournée. Les partis, plus ardents que jamais, vont se préparer à une lutte suprême, et Dieu sait qu'elle en sera l'issue.

Nous revenons à grands pas vers la saison des rhumes et des coryzas agaçants Un coryza qui n'est pas arrêté à temps conduit souvent à la bronchite. Le moment est propice pour indiquer un nouveau traitement du coryza imaginé par M. le docteur Gentilhomme, de Reims (Revue médicale du *Nord-Est*) L'antisepsie a la propriété de diminuer la sécrétion de la muqueuse nasale au point de la dessécher complètement. En se fondant sur cette propriété connue, M. Gentilhomme a eu l'idée d'employer l'atropine contre le coryza. Parmi ses malades, il en était un qui était atteint d'un coryza qui revenait sans cesse; il lui ordonne des pilules renfermant un demi-milligramme d'atropine. A la première atteinte du mal, le patient prit une pilule; un quart heure ne s'était pas écoulé que les éternuements avaient cessé, la sécrétion avait disparu et la respiration était redevenue libre. En poursuivant ce traitement, cet enthumé rebelle a fini par se guérir complètement; il n'a plus de rhume de cerveau et peut sortir par tous les temps sans s'enthumer. M. Gentilhomme rapporte quelques faits du même genre, entre autres celui d'un vieillard de soixante-douze ans, atteint depuis l'âge de trente ans d'un coryza grave qui ne guérissait pas à l'atropine.

Il suffit même de pilules contenant un quart de milligramme d'atropine.

Lorsque le coryza est confirmé, le médicament agit moins bien; cependant, on éprouve un grand soulagement. Si la bronchite se déclare, le sel d'atropine agirait également sur la muqueuse bronchique dont il modifierait la sécrétion et diminuerait certainement la durée de la maladie. Quoi qu'il en soit, le remède est bien facile à essayer; il est utile cependant de rappeler que l'atropine est un poison actif et qu'il ne faut pas jouer avec les substances toxiques. Pourtant, nous indiquons le nouveau remède dans l'espoir qu'il soulagera les enrhumés du présent et de l'avenir.

Le tableau suivant donne le nombre des stations télégraphiques et des dépêches transmises dans les principaux pays pendant l'année 1883:

Etats.	Stations.	Dépêches expédiées
Etats-Unis	12,917	40,581,177
Angleterre	5,747	22,000,229
Allemagne	10,803	18,862,173
France	6,919	26,260,124
Russie	2,819	9,600,401
Belgique	835	4,066,843
Espagne	647	2,820,196
Indes anglaises	4,025	2,074,603
Suisse	1,160	3,646,184
Italie	2,500	7,026,288
Autriche	2,626	6,626,203

Voici un fait peu connu relatif à l'aïeul paternel de Paul Lacroix, le bibliophile Jacob récemment décédé.

Nous avons dit que M. Paul Lacroix avait restitué à la succession de M. de Soleine une somme de trois cent mille francs dont cette personne ne soupçonnait l'existence.

Paul Lacroix avait de qui tenir.

Son aïeul maternel, M. Bochot, possédait une maison située rue de la Chaussée-d'Antin. Un jour, une dame se présente chez lui et lui propose d'acheter la maison.

—Monsieur, lui dit la dame, cette maison a appartenu à ma famille; mon père, en quittant la France en 1792, y a enfoui une grande partie de sa fortune.

—Je garde la maison, dit M. Bochot, mais faites des fouilles et remettez seulement les choses en état.

Le lendemain, la dame, qui avait justifié de son identité et de ses droits, arrive avec des ouvriers; on descend à la cave et, en quelques coups de pioche, on découvre des coffres contenant une somme considérable.

Le loi accordait le tiers de ce trésor à l'aïeul de Paul Lacroix, qui ne voulut rien accepter.

Battez deux blancs d'œufs jusqu'à ce que la mousse devienne très épaisse; versez une demi-livre de sucre en poudre en battant toujours. Lorsque le mélange est bien lié, versez-le sur un gâteau cuit et encore chaud, égalisez avec une palette de bois, puis mettez-le dans un four presque froid pour durcir et non pour prendre couleur. Les ornements avec des fruits doivent être faits avant de laisser refroidir.

Il résulte, d'une statistique qui a été publiée à Genève, qu'environ 40,000 ouvriers sont occupés en Suisse à la fabrication des montres et horloges; le canton de Neufchâtel occupe 13,706 ouvriers qui fabriquent chaque année environ un million de montres qui représentent une valeur de 50,000,000 de francs.

Dans le Vaudois, on ne compte que 7,700 ouvriers, dont une partie est employée à la fabrication des boîtes à musique.

A Bâle, il y a environ 10,000 ouvriers qui produisent pour une valeur de 30,000,000 de francs.

La population totale des montres en Suisse s'élève à 1,600,000, dont la valeur est 88,000,000 francs.

L'exportation s'élevée, en 1882 à 1154,000 kilogrammes sur les années précédentes.

L'importation était de 46,400 kilogrammes, consistant en montres à répacer.

M. Paul Kramer, à Neufchâtel, a inventé une nouvelle montre, qu'il a intitulée la "montre à aiguille universelles," parce qu'elle indique l'heure des différentes capitales, telles que Paris, Suez, Bombay, New-York et San Francisco.

Pensées d'un élève d'huissier:

Devoir; Ce qu'on désire surtout imposer... aux autres.

Text: La feuille de vigne de la conversation.

Voulez-vous connaître un excellent moyen pour détruire rats et souris?

Prenez deux assiettes que vous emplirez à demi, l'une de farine et l'autre d'eau; placez les la nuit sur le passage des rats. Les déprédateurs happeront la farine, se désaltéreront ensuite, et ne manqueront pas de raconter l'histoire à tous les ratons des alentours. Mais, dans la prévision de cette future visite, remplacez la farine pure, dans la première assiette, par un mélange composé de farine et moitié plâtre passé au tamis; ajoutez-y même, comme assaisonnement, un peu de suire en poudre, et renouvelez l'eau de la seconde.

Tous les rats qui auront pris part à ce festin n'y reviendront pas deux fois. Chez eux, comme chez bien d'autres, lorsqu'on a bien mangé, il faut boire, et le plâtre mis en contact avec l'eau dans l'estomac de l'animal, y produit le même effet que dans l'auge du maçon; la chaleur naturelle du corps en hâte ensuite la solidification, et il en résulte un arrêt des fonctions digestives qui amène inévitablement la mort dans la journée.

Un solliciteur prie un ami de le recommander auprès d'un haut et puissant fonctionnaire.

—Vous avez des titres? demanda l'ami.

—Oh! je n'en ai qu'un, mais il vaut tous les autres; vous connaissez ma femme, n'est-ce pas? Eh bien! mon cher, si je ne l'avais devancé, il l'épousait. Jugez s'il me doit une bonne chandelle!

Décédée hier, à 9 heures du matin, à l'âge de 6 ans et 8 mois, CLÉMENCE THERÈSE, fille de EUGÈNE JACOB et de MARIE DEREPAS. Les amis et connaissances de la famille sont priés d'assister aux funérailles qui auront lieu CE MATIN, à 10 heures. Le convoi mortuaire partira de la résidence des parents, No 12 rue Chartres.

Salle de l'Association de Bienfaisance Mutuelle "Eagle."—Nlle-Orléans, 14 novembre 1884.—Les officiers et les membres sont par le présent notifiés de s'assembler à la Salle (avec insignes), aujourd'hui (vendredi), à 3 heures P. M., pour payer le dernier tribut de respect à notre frère décédé LUCIEN MARRERO, natif de la Louisiane, âgé de 31 ans.

Par ordre

P. A. BERTRAND, Président.

EUG. MASSICOT Secrétaire aux minutes.

B. TREMOULET,

Rue Decatur, No 7, vis à vis la Poste

Vins de Bordeaux des meilleurs crûs, rouge et blanc.

Sherries de Duff, Gordon & Co, de Pedro Domecq, etc.

Porters de Sandemas & Co, Offley, Cramp & Forrester.

Champagnes de toutes marques en renom.

Vieux Whiskies, Cognacs, Rhums, Genièvres, etc.

Vins de Californie de toutes sortes.

Vin de Mission Vieux véritable, etc, etc, etc.

AUX PLUS BAS PRIX.

New Orleans Canal and Banking Company.—Nouvelle-Orléans, 8 novembre 1884.—L'élection annuelle de Directeurs de cette Institution, devant servir pendant l'année prochaine, aura lieu au local de la Banque, sud-ouest du Canal et Camp, le LUNDI 8 décembre 1884, entre midi et 2 heures p. m.

EDWD. TOBY,

8 nov—8 déc Caissier.

Bureaux de la Bienville Oil Works Company.—No 31 rue Carondelet.—A l'élection annuelle, pour Six Directeurs de la **Bienville Oil Works Company**, tenue le 13 octobre 1884, MM. F. J. Morris, U. Meyer, F. J. Gasquet, Emil Bellock, Lucas E Moore et A. W. Blatte ont été élus pour le service de l'année courante, et à une réunion de la Direction tenue le 3 novembre 1884, M. F. J. MARTIN a été élu président à l'unanimité et M. E. C. LANDRY, secrétaire.

A. C. LANDRY,

4 nov—15f Secrétaire.

Bureau du Surintendant en Chef des Ecoles Publiques.—Nouvelle-Orléans 11 octobre 1884. Un concours des postulants pour les places de professeurs des Ecoles Publiques de la ville, sera lieu au bureau du surintendant, LUNDI 17 novembre, à 10 heures du matin.

Les jeunes demoiselles qui ont été au concours sont priées d'en donner avis par écrit au soussigné avant le 12 novembre.

Par ordre du conseil des professeurs,

WM. O ROGERS,

Surintendant des Ecoles Publique de la N. O.

13 nov.

D. H. HOLMES

153 Canal, 15 Bourbon, 14 Dauphine et 132 Dennis.

Maison entièrement de confiance et recommandée pour le bon marché et la qualité de toutes ses marchandises.

Nous venons de recevoir

DES SOIERIES

que nous recommandons à nos clientes:

Bicilienne tramée, laine toutes les nuances.
Bengaline do do do
Gros grain de soie do do do
Drap princesse soie do do do
Satin Duchesse soie do do do

Soieries Noires fabriquées spécialement pour notre maison.

Drap de France.
Cachemire de soie.
Ce qui se fait de meilleur en soie noire.
2 nov—

JERSEYS! JERSEYS!!

En voulez-vous?

Allez chez

ONNEN,

Au coin des rues Royal et St. Louis,

[(sous l'Hôtel Royal.)]

Un beau JERSEY noir tout laine à $1.
Jersey garni, 1ère qualité, noir, rouge ou bleu, tout laine, $1 50.
Jersey garni, d'une qualité supérieure, de différentes couleurs, depuis $2 25.
Nous avons aussi en magasin un bel assortiment de PARFUMERIES, DE GANTS DE PEAU, D'EVENTAILS et de Nouveautés.
Zephir Britin à 5 sous l'once.
Il est seul spécialité de la vente de CORSETS importés et du pays. 19oct—6m

Brouvages à 10 sous le verre.

FRED. BESTRAND débitera, dès DEMAIN SAMEDI, à ses deux établissements au coin des rues Canal et Dauphine et rue du Canal, 134, ses breuvages à dix sous le verre, aux heures de lunch excepté, où il fera payer quinze sous le verre.

N. O., 7 nov 1884. 7nov—7t

Nouveautés d'automne et d'Hiver

—CHEZ—

GODCHAUX

MAGASIN DE

LINGE

CONFECTIONNÉ

—ET—

d'Articles de Toilette

81, 83 et 85 rue du Canal.

SAMEDI 25 OCTOBRE 1884.

Nous ferons l'ouverture de

Nos nouveautés

EN

Habillements pour Hommes, Jeunes Gens et Enfants

A

DES PRIX TRÈS MODIQUES

Des échantillons, ainsi que des blancs pour mesures seront envoyés sans frais aucun à tous ceux qui les demanderont. 17 oct—84

Succession de Pierre